

2. DECLARATION D'ETAT D'URGENCE CLIMATIQUE ET SOCIALE

Rapporteurs : J.THOMAS, Conseiller Municipal

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-29.

La Ville de Quetigny,

- CONSIDÉRANT les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et du groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution de la biodiversité (IPBES) ;
- CONSIDÉRANT que le changement climatique et le dépassement des limites écologiques par l'économie mondiale sont à l'origine de la sixième extinction massive d'espèces et pèsent désormais sur la santé et l'espérance de vie des humains ;
- CONSIDÉRANT que selon une synthèse de travaux scientifiques réalisés par l'équipe de Johan Rockström, nous avons dépassé plusieurs des limites planétaires, menaçant la stabilité de notre planète, et que l'humanité est menacé ;
- CONSIDÉRANT que les morts et les destructions déjà causées par le réchauffement climatique d'environ 1°C démontrent que la Terre est déjà trop chaude pour assurer la sécurité au niveau attendu par les citoyens, comme en témoignent l'augmentation et l'intensification des incendies de forêt, des inondations, de l'élévation du niveau des mers, des maladies, de la sécheresse et des conditions météorologiques extrêmes ;
- CONSIDÉRANT que la lutte pour l'écologie et à la lutte contre les inégalités sociales sont liées au niveau mondial car les plus aisés polluent plus et subissent moins les effets du changement climatique, tandis que les plus défavorisés polluent moins et n'ont pas la possibilité de s'abriter de la pollution générale par le choix de logement et des leurs loisirs ;
- CONSIDÉRANT que la Ville de Quetigny subit déjà les effets du changement climatique et des canicules, que les effets à long terme de ces changements sont encore inconnus, mais présentent des risques importants pour la commune, ses habitant-e-s et ses activités ;
- CONSIDÉRANT que sur la commune de Quetigny, 13 % des habitants vivent en dessous du seuil de pauvreté, et que cette proportion atteint 44% dans la zone QPV (quartier prioritaire de la politique de la ville) ;
- CONSIDÉRANT que l'Agenda 21 et le Plan climat volontaire voté à l'unanimité par le conseil municipal le 19 mars 2013 ont initié une lutte contre le changement climatique au niveau communal ;
- CONSIDÉRANT que la crise climatique s'accélère et que la Ville de Quetigny souhaite amplifier sa démarche pour apporter une réponse à la hauteur des enjeux ;
- CONSIDÉRANT le vœu de soutien en faveur du « Pacte finance climat européen » adopté à l'unanimité par le conseil municipal du 17 décembre 2019 ;
- CONSIDÉRANT que les données scientifiques et sociétales sont sans appel : il faut sortir d'un modèle de société écologiquement intenable et socialement injuste, il est urgent d'agir vite ;
- CONSIDÉRANT que selon le GIEC, 50 % à 70 % des leviers d'actions pour réduire nos émissions de gaz à effet de serre se situent au niveau local ou régional ;
- CONSIDÉRANT le rapport du Sénat « Adapter la France aux dérèglements climatiques à l'horizon 2050 : urgence déclarée » (**annexe 1**) concernant les risques naturels aggravés, les effets sanitaires du réchauffement, les risques sur les ressources en eau et la perturbation des activités économiques ;
- CONSIDÉRANT que plus de 1 700 villes ou autorités locales dans le monde, dont 27 en France, ont d'ores et déjà déclaré l'urgence climatique, très souvent sous l'impulsion de collectifs citoyens à la mobilisation exemplaire ;

PAR CES MOTIFS,

La Ville de Quetigny se déclare en état d'urgence climatique et social, en réponse à la menace qui pèse sur notre territoire, sur l'humanité et le monde naturel ;

La Ville de Quetigny prend acte de la nécessité d'une mobilisation sans précédent, et de l'urgence à agir compte tenu des menaces pesant sur l'environnement et les humain-e-s, en conciliant écologie et justice sociale.

La commune étant le premier échelon de l'action publique et le plus proche des personnes, la Ville de Quetigny est déterminée, dans le cadre de ses compétences, à accélérer sa stratégie d'adaptation et de résilience face aux intensifications des impacts climatiques.

Pour cela, elle s'engage à :

- **Intégrer l'urgence climatique et sociale dans ses politiques publiques :**
 - Engager à travers la rédaction et la mise en œuvre d'un Agenda 2030, un plan d'urgence de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation à la crise climatique et sociale, en intégrant une stratégie avec des objectifs chiffrés et un échéancier, une prospective à long terme pour avoir une vision claire des enjeux et un plan d'actions ouvert à tous les acteurs de la commune,
 - En tenant compte de l'impact écologique (climat, biodiversité, pollution..) ainsi que de la durabilité environnementale, sociale et économique pour tous ses projets et toutes ses activités.
- **Intégrer directement les citoyen-ne-s dans ces décisions :**
 - A travers leur implication dans l'élaboration de l'Agenda 2030 et la réalisation du plan d'action comprenant les aspects : alimentation, transports, habitat, cadre de vie, etc.,
 - En assurant une information transparente et régulière des citoyens concernant l'impact de l'Agenda 2030, pour permettre le débat et la concertation sur les projets municipaux, en collaboration avec les habitants, les associations environnementales et locales,
 - En gardant les préoccupations des populations vulnérables au centre de tous les processus de planification des efforts de transition, et encourager ces personnes à participer activement afin de défendre directement leurs besoins,

Enfin, la Ville de Quetigny demande au Gouvernement :

- La mise en place d'un état d'urgence écologique et climatique, marquant la mobilisation de l'ensemble de la nation en faveur d'une transition écologique juste et ambitieuse, vers une économie décarbonée permettant de mieux respirer, mieux se nourrir et préserver notre environnement et la richesse de notre biodiversité,
- La prise en compte immédiate des 18 recommandations (**jointes pour information en annexe 1**) du rapport d'information des sénateurs Ronan Dantec et Jean-Yves Roux, en faveur d'une véritable adaptation de notre pays au changement climatique ; avec la priorité absolue donnée à des stratégies d'adaptation de notre économie agricole, de nos territoires urbains comme ruraux, de notre gestion de la ressource en eau et un confortement des moyens des collectivités territoriales pour agir sur la résilience de leur territoire,
- La prise en compte des propositions issues de la Convention Citoyenne pour le Climat (**jointes pour information en annexe 1**),
- La mise en place d'une refonte des dispositifs de soutien financier en faveur de la transition écologique et de la capacité d'action des collectivités territoriales, pour imaginer et financer des projets à la hauteur des défis auxquels nous faisons face.